Le Grain de Sel du vendredi

ASSOCIATION PP
LES P.P.- PROVINCE PARIS POUR LE GALOP FRANÇAIS

29 rue Claude Terrasse 75016 Paris
Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85 • associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr

UNION POUR LE GALOP FRANÇAIS

Vendredi 21 juin 2019- N°262

La privatisation de la Française des Jeux n'est pas une bonne nouvelle pour nous

par Hubert Tassin – Président des P.P.

Si la privatisation d'ADP (numéro un mondial de la gestion aéroportuaire avec 25 aéroports et notamment les parisiens) a déclenché des procédures de contestations dont je me garderai de pronostiquer ici l'issue, le processus de privatisation de la Française des Jeux semble plus avancé et va connaître des développements publics après l'été. L'État semble décidé à donner une concession d'exploitation pour un monopole produisant une rente.

Les courses ont logiquement longtemps espéré pouvoir bénéficier de dispositions figurant dans la Loi Pacte pour faire avancer des sujets qui concernent directement l'équilibre du marché des jeux en France. Je n'ai pas connaissance, dans le détail, des projets d'ordonnances, mais je crains fort qu'ils ne nous soient guère favorables.

Rendre la mariée la plus belle possible

Dès lors qu'il est acté qu'une partie du capital de la FdJ va être mise sur le marché, il est clair que l'Etat va avoir à cœur de rendre la mariée la plus belle possible afin d'en tirer le meilleur profit. Il y a fort à parier qu'un certain nombre de portes vont être ouvertes par ces textes afin de conforter le développement de l'opérateur de paris pour attirer l'investisseur. Face aux inquiétudes que nous exprimons, le gouvernement répond qu'il s'agit dans un premier temps d'un cadre juridique global, que le cahier des charges de la privatisation fixera des limites et que les décrets d'application pourront répondre à nos craintes. Face à l'influence considérable de la Française des Jeux dans les arcanes des ministères et notamment de Bercy, et, bien sûr, face à la pression des futurs investisseurs, il est fortement permis d'en douter. La loi Pacte est très ambitieuse, voulant « *faire évoluer le capital et la gouvernance des entreprises publiques et financer l'innovation de rupture* ».

Sur un marché concurrentiel, donner de nouveaux avantages à FdJ, c'est évidemment pénaliser les autres opérateurs, casinos et, bien sûr, preneurs de paris hippiques –au premier chef le PMU – déjà lourdement désavantagés par les déséquilibres induits par l'ouverture du marché des jeux et le monopole accordé à la FdJ sur la vente de paris sportifs dans le réseau physique. On peut par exemple avoir des craintes sur l'autorisation du *live betting* dont nous avions obtenu le report par une démonstration de force inédite lorsqu'à l'initiative de professionnels mobilisés, nous nous étions tous retrouvés dans la rue.

La procédure des ordonnances retenue par le gouvernement n'arrange rien. La transparence des débats préalables en est fortement affectée et le Parlement étant hors jeu, nous avons perdu là un axe d'action. L'interventionnisme et la volonté de rupture ne sont pas cachés : il peut pourtant sembler abusif d'intégrer dans un texte destiné à privatiser la FdJ un changement de régime pour les paris hippiques.

Le Grain de Sel du vendredi

ASSOCIATION PP
LES P.P. - PROVINCE PARIS POUR LE GALOP FRANÇAIS

29 rue Claude Terrasse 75016 Paris
Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85 • associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr

UNION POUR LE GALOP FRANÇAIS

Un déséquilibre durable

Une loi est un texte qui, de manière générale, a une durée de vie importante et il est toujours difficile de la faire évoluer. Ainsi, ce qui est acté est acté durablement. Mais surtout, les parts de la FdJ qui seront mises sur le marché vont l'être sur des bases qu'il sera impossible de faire ensuite évoluer ensuite. Les investisseurs auront déterminé leur implication au sein de la Française des Jeux en fonction des perspectives d'évolution de la société et il ne sera évidemment pas question de les modifier une fois l'affaire conclue, et certainement pas pour en réduire la portée.

Ne nous leurrons pas, si la privatisation de la FdJ induira de nouveaux déséquilibres de la concurrence sur le marché des jeux en France, ce que je crains, ces déséquilibres seront durables en difficiles à combattre a postériori. Il semble ainsi que l'équilibre des filières financées par le jeu, qui est évidemment une obligation pour l'avenir, ne figurera pas dans les objectifs fixés à la future autorité de surveillance des jeux.

Pour gagner en influence, il ne serait pas illogique que l'Institution des courses entre au capital de la Française des Jeux. On peut craindre néanmoins, qu'avec une trésorerie au plus bas, nous ne puissions pas investir – l'essentiel sur endettement évidemment - une part suffisante pour peser sur les futures décisions du Conseil d'Administration de la Française des Jeux nouvelle formule.

Quelles réactions face aux risques d'entrer dans le rang des sociétés commerciales ?

Les dirigeants des sociétés-mères et du PMU sont consultés dans le cadre de la rédaction de ces nouveaux textes. C'est l'occasion de faire passer nos messages et nos inquiétudes. J'ai déjà exprimé ici il y a quelques semaines qu'il nous faudra peut-être envisager une mobilisation publique si nous ne pouvons pas nous faire entendre autrement. J'y suis prêt.

D'autres arguments doivent être travaillés avec les meilleurs spécialistes pour défendre le cadre juridique qui est le nôtre, y compris devant le Conseil Constitutionnel.

Si la loi prise par ordonnance mettra en place une haute autorité de régulation du marché des jeux en France, il apparaît clairement que ses missions ne seront pas forcement à notre avantage. Bien sûr, elle sera ce qu'en feront ses dirigeants, mais aussi les divers intervenants dont les sociétés de courses. Mais la banalisation de l'activité des paris hippiques, y compris en réseau, au sein de « droits exclusifs » pourrait ouvrir des lendemains très pénalisants : entrant dans le régime de droit commun, le financement des courses par le pari sera bridé à terme par des règlements ou législations concurrentiels français ou européens. Je considère que cette entrée dans le rang de l'Institution des courses financée depuis près de 130 ans grâce à une loi inchangée est porteuse d'un changement d'objectif. Il s'agirait fatalement d'abandonner la vision à long terme et même très long terme pour se caler sur les règles, inadaptées en l'espèce, de sociétés commerciales. Une évolution mortifère.

Dans les coulisses du pouvoir, il se prépare aujourd'hui un avenir du marché des jeux en France qui pourrait être lourd de conséquences pour les propriétaires et les éleveurs et l'ensemble de notre filière. Nous devons en être informés pour, ensuite, être mobilisés !

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr.